

Conseil d'administration de l'Institut Polytechnique de Paris

7 juillet 2021

Pièce n°03

Compte rendu de la 7^{ème} séance du 15 mars 2021

Le Conseil d'administration de l'Institut Polytechnique de Paris (CA) s'est réuni le 15 mars 2021. La séance est ouverte à 14 heures 05. Le Président **Éric LABAYE** accueille les membres du CA et les remercie de leur participation. Compte tenu des mesures gouvernementales de distanciation physique, cette séance se tient uniquement en visioconférence. L'intégralité du dossier du CA a été déposé sur la plateforme du CA.

Outre le Président du Conseil d'administration, les membres du conseil, ou leurs représentants, dont les noms figurent ci-dessous, étaient présents :

IGHCA **Cécile SELLIER**, Directrice Technique, DGA

Madame **Sylvie LAGARDE**, Inspectrice Générale de l'INSEE, Directrice de la Coordination Statistique et des Relations Internationales

Monsieur **Luc ROUSSEAU**, Vice-Président du Conseil Général de l'Economie, de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies, Représentant du Ministère en Charge de l'Economie

Madame **Alicia SAOUDI**, cheffe du bureau 3BEPII à la direction du budget

Madame **Isabelle PERDEREAU**, Conseillère régionale

Monsieur **Grégoire de LASTEYRIE**, Maire de Palaiseau, Représentant de la Commune de Palaiseau

Monsieur **Patrick POUYANNE**, Président Directeur Général de Total

Monsieur **Laurent GIOVACHINI**, Ancien Directeur des Relations Institutionnels, Thalès (Président du Conseil d'Administration, ENSTA Paris)

Madame Barbara **DALIBARD**, Directrice Générale, SITA

Madame **Diaa ELYAACOUBI**, Administratrice indépendante, Fondatrice de plusieurs entreprises

Madame **Astrid LAMBRECHT**, Directrice de l'Institut de physique du Centre National de la Recherche Scientifique et Directrice référente scientifique des sites de l'Institut Polytechnique de Paris et de l'Université Paris-Saclay

Madame **Florence LUSTMAN**, Présidente de la Fédération Française de l'Assurance

Monsieur **Andreas MORTENSEN**, Professeur, EPFL

Monsieur **Laurent PAUTET**, Télécom Paris, Représentant des professeurs et assimilés

Monsieur **Philippe CIBLAT**, Télécom Paris, Représentant des professeurs et assimilés

Monsieur **Samuel TARDIEU**, Télécom Paris, Représentant des autres personnels d'enseignement et de recherche

Monsieur **Christophe BLONDEL**, CNRS, Représentant des personnels de recherche affectés dans les laboratoires de l'Institut Polytechnique de Paris ou des écoles-membres
Madame **Aldjia MAZARI**, Ecole polytechnique, Représentante des autres personnels
Monsieur **Philippe FESSIER**, ENSTA Paris, Représentant des autres personnels
Madame **Alice MORGENSZTERN**, Ecole polytechnique, Représentante des étudiants en cycle ingénieur
Monsieur **Corentin HOUPERT**, CEA, Représentant des étudiants en formation doctorale
Madame **Flora BERGOUNHON**, Institut Polytechnique de Paris, Représentante des usagers-étudiants des autres cycles de formation

Le président accueille deux nouvelles administratrices :

- Madame Alicia SAOUDI, cheffe du bureau 3BEP2 à la direction du budget, membre représentant de l'État, qui remplace Monsieur Pierre CHAVY au Conseil d'administration d'IP Paris ;
- Madame Flora BERGOUNHON, Institut Polytechnique de Paris, membre du collège des usagers-étudiants des autres cycles de formation.

Il indique que :

- L'IGCEA Joël BARRE est représenté par sa suppléante l'IGHCA Cécile SELLIER
- Madame Faten HIDRI est représentée par sa suppléante Madame Isabelle PERDEREAU
- Monsieur Olivier HUART a donné pouvoir à Monsieur Eric LABAYE
- Madame Isabelle SAURAT a donné pouvoir à l'IGHCA Cécile SELLIER
- Monsieur Bernard LARROUTOUROU et Monsieur Frédéric GAGEY sont excusés, mais n'ont pas donné de pouvoir
- Madame Anne-Sophie BARTHEZ, ainsi que sa suppléante Madame Isabelle PRAT sont absentes.

Il s'ensuit que le nombre de votants s'établit à 25 sur 28, soit un quorum (15) atteint. Tous les membres avec voix consultative sont présents ainsi que tous les invités. M. Thierry PELLE, contrôleur budgétaire, est également présent.

Le Président rappelle l'ordre du jour et propose de l'aborder en l'absence de remarques préliminaires, en commençant par un point d'actualité et quelques faits marquants.

L'Institut Polytechnique de Paris continue à se réaliser opérationnellement sur ses différents volets (organisation, formation, recherche). Il souligne les succès obtenus dans le cadre des ERC, la délivrance de la première HDR « Institut Polytechnique de Paris ». 10 start-ups du French Tech Next40 et 20 du French Tech FT120 ont été fondées ou sont dirigées par des anciens des écoles d'IP Paris ou sont issues de leurs incubateurs. 200 étudiants de l'Institut Polytechnique de Paris et de HEC Paris ont participé au premier hackathon du Centre Hi! Paris.

Enfin, dans chacun des classements de l'Usine Nouvelle, Le Figaro et l'Étudiant, les écoles de l'Institut Polytechnique de Paris sont bien classées et visibles. Télécom Paris, l'École polytechnique et Télécom SudParis ont progressé dans le classement QS international par sujets.

À la demande d'Aldjia MAZARI, Chantal SCHUTZ précise que des élections partielles ont eu lieu afin de compléter les 9 sièges manquants au Conseil Académique. Les candidatures ont été rares : une représentante des étudiants de l'ENSTA et un membre de Télécom Paris ont été élus. Certains collèges n'ont présenté aucun candidat. Une liste des doctorants ayant été invalidée pour manque de parité, les élections pour désigner les représentants des doctorants sont de

nouveau organisées. Il est important de rappeler aux étudiants et personnels l'importance du Conseil Académique.

Le Président confirme la nécessité de continuer à susciter des vocations pour la représentativité des personnels et usagers au sein des instances.

1. Approbation du projet de procès-verbal du conseil d'administration du 15 décembre 2020 (délibération)

Le Président précise que 2 documents ont été adressés aux administrateurs : le compte rendu habituel (qui fait l'objet de la délibération) et un procès-verbal synthétique. Le groupe de travail sera mis en place afin de converger sur le format à retenir.

Isabelle BADRINATH présente les modifications demandées par certains administrateurs :

- En page 4 du compte-rendu : le montant du deuxième appel à projet à prématuration, a été corrigé en remplaçant le chiffre de 800k€ par 700k€ ;
- En page 14, à la suite des messages adressés à l'ensemble des administrateurs par Christophe BLONDEL, une correction de formulation portant sur le passé collaboracionniste de J. Borotra a été apportée ;
- En page 15, la réponse du président a été étayée au sujet de la dénomination de l'avenue J. Borotra ;
- Quelques modifications ont été apportées en page 16 pour clarifier la présentation du budget initial de 2021 ;
- En fin de page 17, sur le sujet de la recapitalisation de la SATT, la formulation « à hauteur de plus de 15% » été remplacée par « à hauteur de 15% ».

Aldjia MAZARI suggère que le compte rendu détaillé ne fasse pas l'objet d'une délibération (qui implique une diffusion), mais *a minima* d'une information, car ces discussions libres sont importantes pour le suivi du Conseil d'administration.

Le Président note cette suggestion.

Délibération n°1

Le Conseil d'administration de l'Institut Polytechnique de Paris approuve à la majorité le compte-rendu du Conseil d'administration du 15 décembre 2020, sous réserve des modifications proposées en séance.

2. Avancées sur les axes stratégiques (information)

Le Président rappelle les avancées sur les 8 axes de travail prioritaires de l'année 2021.

Il souligne la mobilisation constante de l'Institut Polytechnique de Paris sur la traversée de la crise sanitaire, et remercie le personnel des écoles et de l'Institut Polytechnique de Paris de leur attention quotidienne sur ces sujets depuis près d'un an.

À l'occasion de la présentation du Plan Quantique sur le plateau de Saclay, le Président de la République le 21 janvier 2021 a réitéré son soutien à l'Institut Polytechnique de Paris, souligné sa tradition d'excellence, sa tradition d'ingénierie, la vitalité de ses startups et salué les avancées des centres interdisciplinaires.

Au titre des avancées, le Président cite la mise en place de l'organisation de l'Institut Polytechnique de Paris qui s'appuie désormais sur 8 comités en charge de fonctions opérationnelles ou de fonctions support et administratives, chacun chapeauté par un membre du Comex.

La Graduate School finalise sa constitution et un recrutement est en cours pour la direction administrative pilotant les services administratifs pour les masters et le doctorat. Son organisation RH s'améliore et un travail est en cours pour définir et consolider les processus métiers du pôle master qui seront mis en place dès la prochaine campagne de recrutement, de la candidature à l'arrivée sur le campus des étudiants.

L'année 2021 sera cruciale sur la question du financement de l'Institut Polytechnique de Paris, qui s'est positionné sur tous les axes de financement disponibles : plan de relance énergétique (15 millions d'euros), plan de relance numérique en cours, appels à projets PIA 4, financements européens, CPER, bourses et contrats doctoraux (MESRI...), partenariats entreprises (dans le cadre ou non des centres interdisciplinaires). L'année 2021 façonnera le financement des 4 à 5 années à venir.

Aldjia MAZARI confirme la sensibilité du sujet relatif à la Graduate School, qui est un élément visible et central du processus. Plutôt que « *renforcer l'adhésion de tous* », elle suggère plutôt de « *la susciter de façon transverse* » ce qui constitue un véritable enjeu de l'année 2021, car l'enthousiasme de certains personnels s'érode au fil du temps. Au regard des difficultés évoquées sur la *Graduate School*, elle espère que l'Institut Polytechnique de Paris portera attention au montage du *Grants' Office*, dont le périmètre prend de l'ampleur. Elle suggère d'indiquer systématiquement la dimension des sujets RH présentés par exemple en précisant dans l'organigramme fonctionnel en page 15 le nombre d'ETPT correspondant aux différentes briques. Concernant le support psychologique, un poste de psychologue est aujourd'hui dédié aux doctorants et est occupé jusqu'à la fin du mois par une personne bilingue.

Le Président précise que la continuité du soutien psychologique sera assurée auprès des étudiants depuis le début de leur thèse jusqu'à leur sortie.

François BOUCHET confirme l'existence d'un besoin d'accompagnement des doctorants et invite les représentants au sein des laboratoires à être à l'écoute des « signaux faibles » et à faire remonter les situations de doctorants en difficulté.

Corentin HOUPERT remercie la direction de l'attention portée aux doctorants et ajoute qu'il est important que les effectifs de la Graduate School répondent aux besoins des étudiants.

Florence LUSTMAN félicite l'Institut Polytechnique de Paris de ces avancées et de la clarté de leur présentation.

Andréas MORTENSEN félicite également l'Institut Polytechnique de Paris de ces avancées et salue le soutien psychologique apporté aux doctorants, dont la situation est particulièrement fragile : ils doivent en effet à la fois bien faire leur travail et réussir leurs études.

Laurent PAUTET insiste sur l'importance de prioriser les différentes actions de l'Institut Polytechnique de Paris et de construire en impliquant les salariés et les usagers au risque de ne pas recueillir l'adhésion de chacun (trop d'ambitions, démotivation...). L'ambition de construire les axes stratégiques autour de l'excellence n'est pas une évidence pour tous. En recherche par exemple, l'École polytechnique a beaucoup de laboratoires CNRS, ce qui n'est pas le cas des autres. Les écoles ne peuvent pas non plus s'aligner sur un même niveau d'exigence

d'enseignement. Pendant un certain temps, il faut accepter de ne pas avancer à marche forcée. En termes de communication, les décisions portant sur le choix des parrains de promotions pourraient être davantage collégiales.

Par ailleurs, il note qu'en 2021, l'Institut Polytechnique de Paris a voulu clore très tôt la campagne de recrutement des PhD Track pour prendre de l'avance par rapport aux autres universités. Cette précipitation a rendu le dépôt des dossiers des candidats et l'organisation des interviews difficiles. Ces retours d'expérience doivent être pris en compte, car le processus doit être amélioré. Certains candidats ont mal vécu la manière dont ils ont été reçus.

Le Président confirme qu'un défi majeur en 2021 est de rendre tous les membres des cinq écoles acteurs de l'Institut Polytechnique de Paris, versus la centaine de personnes impliquée aujourd'hui. Il est important que la démarche devienne de plus en plus transversale et que les métiers se connaissent. Chaque service doit savoir comment il peut contribuer à l'Institut Polytechnique de Paris.

Il précise que les départements sont un espace où tous les enseignants-chercheurs peuvent discuter de l'avenir de leur domaine au sein de l'Institut Polytechnique de Paris.

Yves LASZLO précise que le calendrier des PhD Tracks a été construit avec les responsables des formations et l'ensemble des acteurs. Deux départements n'ont pas eu tout le temps nécessaire pour examiner les nombreuses candidatures et une adaptation est envisagée. L'Institut Polytechnique de Paris cherche à atteindre les ambitions qui lui ont notamment été fixées par la puissance publique et cherche collectivement avec ses écoles membres comment remplir ces objectifs. Des séminaires ouverts à tous ont été organisés relatifs aux axes stratégiques, ces sujets ont été discutés dans les différentes instances : ils évolueront chaque année.

3. Approche COP 2022-2026 (information)

Le Président partage les éléments majeurs du document. Dans la mesure où l'École polytechnique et l'ENSTA, du fait de leur tutelle du ministère des Armées, doivent réaliser un COP 2022-2026, il a semblé logique d'élaborer un COP global de l'Institut Polytechnique de Paris sur la même période. Les trois autres écoles, sous tutelle du ministère de l'Économie, n'ont pas à proprement parler de COP à élaborer sur cette période et rédigeront par conséquent des « fiches-écoles » intégrées au COP 2022-2026 de l'Institut Polytechnique de Paris et exprimant les mêmes caractéristiques.

Le COP aborde les ambitions et objectifs des modules métiers (formation, recherche, innovation, vie étudiante, appui) et des modules transverses (campus, international...) et cristallise les ambitions exprimées (nombre d'étudiants, moyens financiers...) sur la base du travail engagé sur le business plan et déclinées sur 5 ans. Les travaux seront menés entre les mois de mars et de septembre pour chaque école et pour l'Institut Polytechnique de Paris. Un point d'avancement sera réalisé devant le Conseil d'administration aux mois de juillet et septembre, en vue d'une finalisation en décembre 2021. Les réflexions ont bien avancé depuis le mois de décembre avec les différentes parties prenantes (tutelles...). Le Président invite les membres du Conseil d'administration à faire part de leurs conseils ou remarques.

Luc ROUSSEAU confirme que la tutelle est bien en phase avec la présentation et le cadrage proposés.

Aldjia MAZARI indique que le sujet a été présenté au Conseil d'administration de l'École polytechnique : les choses doivent être très clairement énoncées à destination de l'ensemble des acteurs. Plutôt que faire une distinction entre les objectifs de chaque école et ceux de l'Institut

Polytechnique de Paris, il s'agit de faire le lien entre les différents objectifs et les écoles et de préciser qui fait quoi et avec quels moyens, par exemple sur le sujet de la recherche. Elle souligne un point d'attention sur l'adéquation des moyens financiers et des objectifs, le business plan du précédent COP de l'École polytechnique étant difficile à tenir.

Alicia SAOUDI confirme que ce COP sera une étape importante pour le développement de l'Institut Polytechnique de Paris et la détermination de son modèle financier. La Direction du Budget ne pourra pas s'engager sur un cadrage budgétaire pluriannuel. Les arbitrages relatifs au montant de la subvention 2022 n'ont pas encore été rendus.

Le Président confirme qu'il est nécessaire de continuer à convaincre les tutelles et d'explicitier les motivations des besoins financiers. Il explique que le ministère des Armées et le ministère de l'Économie n'ont pas les mêmes visions sur l'engagement demandé, le premier définissant une loi pluriannuelle de programmation qui lui permet de s'engager sur une trajectoire pluriannuelle.

Élisabeth CRÉPON confirme que ce qui était indiqué dans l'annexe financière du COP précédent de l'ENSTA a bien été respecté par le ministère de tutelle, même s'il s'agit d'un COP et non d'un COM. Les discussions financières qui se tiendront sur 2021, bien qu'elles ne valent pas engagement de l'État, donnent des orientations intéressantes.

Astrid LAMBRECHT indique que le CNRS et les autres ONR travaillent leur stratégie avec les sites et notamment celui de l'Institut Polytechnique de Paris. Bâtir un COP pour l'Institut Polytechnique de Paris dans son ensemble paraît donc logique.

Le Président indique que le CNRS est une forte composante du COP 2022-2026 de l'Institut Polytechnique de Paris.

4. Formation et Recherche

a. Fixation des capacités d'accueil en Master (délibération)

Yves LASZLO indique que les principales évolutions de l'offre portent sur des approfondissements de l'offre PhD Tracks avec quatre nouveaux programmes interdisciplinaires : IA et Données, Life Sciences, Advanced Materials et Quantum Sciences & technologies. Les capacités d'accueil proposées (328 M1 et 1007 M2) tiennent compte des augmentations attendues en Mathématiques et Informatique et de l'effort fourni en Physique & Informatique sur la physique quantique. Des ajustements à la marge sont attendus sur les capacités d'encadrement afin d'assurer la bonne qualité des formations et des débouchés. La baisse sensible constatée en économie est conjoncturelle, car l'Institut Polytechnique de Paris avait passé en 2020-2021 un accord avec l'Université Paris Saclay pour accueillir un certain nombre d'étudiants dans l'attente d'un nouveau master en Économie au sein de cette institution.

Aldjia MAZARI constate que la capacité d'accueil en 2020-2021 est quasi double comparée au nombre d'inscrits et demande ce qui est mis en œuvre pour remédier à cette situation, si l'objectif est de saturer les capacités d'accueil.

Yves LASZLO confirme une montée en puissance du nombre d'étudiants formés par la recherche dans le cadre de la politique de PhD Tracks. L'évolution du PhD Track et la connaissance qu'en a le milieu académique sont suivies attentivement. Il reste encore des travaux à mener sur les conseils de perfectionnement, les débouchés, le marketing, l'employabilité des doctorants. Il précise par ailleurs que les chiffres englobent l'intégralité des étudiants inscrits en Master « sec » ainsi que ceux qui commencent en année 1 ou 2 en PhD Tracks. La part des

étudiants qui intègrent le PhD Track en année 2 n'est pas encore connue. Le nombre d'élèves impliqués dans chaque école pourra être indiqué lors du prochain Conseil d'administration.

Chantal SCHUTZ exprime une inquiétude sur la tension existant entre le taux d'encadrement et l'augmentation du nombre des étudiants en Master, qui ne doit pas épuiser les encadrants.

Délibération n°2

Le Conseil approuve à la majorité les niveaux de capacités d'accueil et les modalités de recrutement associées applicables pour l'accès aux formations de l'Institut Polytechnique de Paris conduisant au Diplôme national de Master.

b. Délégation de pouvoir au Président pour l'organisation de la scolarité et l'adaptation des modalités de contrôle des connaissances des formations de master en lien avec la crise sanitaire (délibération)

Didier JANCI indique que cette délibération est permise par la loi du 23 mars 2020 et l'ordonnance du 24 décembre 2020 et donne une flexibilité aux établissements afin de s'adapter aux évolutions rapides de l'organisation de la scolarité dans le cadre d'une crise sanitaire. Il est proposé de donner délégation de pouvoir au Président pour organiser les modalités de contrôle des connaissances et de délivrance des diplômes de Master. Cette délégation de pouvoir est limitée dans le temps. Un compte rendu sera fait en Conseil d'administration sur l'évolution des modalités d'organisation de la scolarité.

Délibération n°3

Le Conseil d'administration donne à l'unanimité délégation au Président de l'Institut Polytechnique de Paris, en application de l'article 4 de l'ordonnance du 24 décembre 2020, en vue de procéder aux adaptations nécessaires à l'organisation des modalités de contrôle des connaissances et de délivrance des diplômes dans les formations de master que dispense l'Institut. Il en sera rendu compte dès la prochaine réunion du Conseil d'administration.

c. Présentation du département Information, Communication et Électronique (information)

Le Président propose de poursuivre la présentation des différents départements de l'Institut Polytechnique de Paris et invite Bruno THEDREZ à présenter le département Information, Communication et Électronique (ICE).

Bruno THEDREZ indique que le département couvre deux secteurs :

- Réseaux du futur (numérique et communication) : théorie de l'information (1 ERC), communication fixe/sans fil, technologies radio et optiques (1 ERC)
- Traitement électronique de l'information : systèmes embarqués et systèmes cyber physiques, sécurité matérielle, métrologie (plateforme nationale de développement de puces liée la physique des particules)

Ce département s'appuie sur des fondamentaux forts en mathématiques et physique et les met en œuvre dans les domaines cités, avec ses propres réalisations théoriques et expérimentales, et dans une philosophie alliant à la fois le fondamental et l'appliqué. Cette double approche permet de couvrir un certain nombre de domaines : 5G, internet des objets, cyber-sécurité, IA... L'IA est le domaine clé du département ICE (limites théoriques des réseaux de neurones, IA embarquée,

application de l'UA aux domaines d'ICE) et les technologies quantiques une source d'innovation (sources quantiques pour les communications, cryptographie quantique...). Enfin, le laboratoire OMEGA est impliqué dans de grands projets internationaux de physique avec le CERN et intervient dans le développement des électroniques de détection.

Le département possède des plateformes uniques en France et en Europe (caractérisation des champs électromagnétiques jusqu'à 110 GHz, métrologie millimétrique) qui se développent avec de grands groupes comme Thalès et des acteurs européens (plateforme de transmission optique cohérente, plateforme d'attaque TAP...).

En enseignement, le département co-opère plusieurs parcours avec l'Université Paris-Saclay, visant à recruter des étudiants internationaux. Les ambitions du master E3A sont d'atteindre 150 étudiants inscrits, d'avoir un fort taux de conversion vers le doctorat (40 % au minimum) et un PhD Track attractif.

Aldjia MAZARI demande si un besoin en personnel de soutien administratif existe pour le Département ICE et s'enquiert du devenir des étudiants actuellement formés dans les masters du département (PhD, marché du travail...). Elle demande si les liens avec Eurotech ont été envisagés sur la question des masters internationaux. Plus généralement, elle demande à la Présidence quelle est la visibilité sur la mise en place des élections à organiser au sein des Départements.

Barbara DALIBARD demande s'il est prévu d'intégrer des sujets d'éthique dans les thèmes de recherche et la formation, notamment dans le domaine IA.

Bruno THEDREZ estime que le département dispose aujourd'hui des personnels administratifs et techniques suffisants pour travailler au périmètre actuel. Concernant les débouchés des étudiants, les masters sont récents et il est difficile d'apporter une réponse aujourd'hui. Le Département a néanmoins constaté que les laboratoires ont pu obtenir d'excellents étudiants en stage, qui seront encouragés à s'engager en doctorat. Il confirme que la piste EuroTech doit être examinée, mais la démarche est rendue complexe par la crise sanitaire. Les élections se préparent et des réunions ont lieu. Il est aujourd'hui nécessaire de recenser les personnes au sein de chaque département. Enfin, les départements ICE et INRIA sont essentiellement impliqués sur l'IA d'un point de vue technique : les sujets d'éthiques sont plutôt abordés par les départements SHS. Ils sont néanmoins traités, avec un discours commun.

Luc ROUSSEAU suggère dans les prochaines présentations de parler davantage des débouchés offerts aux personnes formées. Il s'interroge sur le retrait ou non du CNRS de certains laboratoires (ex. : SAMOVAR), qui conditionne l'attribution de moyens. Enfin, au regard des stratégies scientifiques évoquées, il demande quels sont les partenaires industriels potentiels.

Astrid LAMBRECHT indique que les discussions avec le CNRS sont en cours et prennent du temps. Des réunions sont prévues entre l'Institut Polytechnique de Paris et l'INS2I pour discuter du projet de ce laboratoire.

Yves LASZLO confirme que des discussions ont été entamées avec le CNRS sur le numérique dans le cadre de l'Institut Polytechnique de Paris, notamment concernant le LTCI, dont le projet scientifique est en cours d'élaboration. La deuxième phase des discussions portera sur SAMOVAR. La formation éthique en IA est un point fondamental et un des objectifs de l'Institut Polytechnique de Paris. Ces profils sont très difficiles à trouver au niveau international et une réflexion est en cours sur le sujet pour faire intervenir dans le cadre d'une chaire de la région Ile-de-France portée par l'ENS des personnalités (Kate Crawford...) auprès des étudiants et des

chercheurs. Enfin, il précise que la physique théorique et le département d'économie sont fortement impliqués dans l'IA.

Andréas MORTENSEN note que 3 parcours de Masters sur 8 ne sont pas en anglais et invite l'ICE à les basculer vers l'anglais, afin de répondre à ses ambitions internationales.

Bruno THEDREZ confirme que l'ambition existe, mais n'est pas toujours simple à réaliser, car certains enseignants-chercheurs sont moins à l'aise en anglais qu'en français. Le M1 est entièrement en anglais.

d. Présentation du département Sciences sociales et Management (information)

Valérie BEAUDOUIN indique que le Département Sciences Sociales et Management est constitué d'une quarantaine de chercheurs issus d'une grande partie des disciplines des Sciences Sociales, ainsi que de 60 doctorants et post-doctorants. Les chercheurs sont issus de 3 écoles de l'Institut Polytechnique de Paris (Télécom Paris, École polytechnique et ENSTA) et du CNRS et s'appuie sur l'UMR (Institut Interdisciplinaire de l'Innovation ou I³) caractérisée par une recherche en lien avec les parties prenantes (entreprises, institutions publiques, associations). En matière de recherche, les sujets de l'innovation, de la technologie et de la société constituent des objets de recherche communs à ce département interdisciplinaire (technologie, utilisateurs, marché).

Le Département cherche à s'impliquer dans les grands projets de l'Institut Polytechnique de Paris (Hi ! Paris, E4C, Mobilités, CIEDS) et à former les ingénieurs aux enjeux sociaux liés à l'IA et aux sciences des données. Il bénéficie également de plusieurs chaires de recherche soutenues par l'industrie, a noué des partenariats directs avec des entreprises et bénéficie de financements ANR ou de l'Europe.

Concernant la formation doctorale, il n'est pas naturel pour des personnes formées en sciences sociales de réaliser leur thèse au sein d'une école d'ingénieur et un important travail d'attractivité doit être réalisé. Le développement de formations interdisciplinaires devrait ouvrir les étudiants au monde des sciences dures et offrir un positionnement intéressant aux doctorants.

Les enjeux du département sont les suivants :

- Formation : consolider l'intérêt des élèves pour la formation en SHS, attirer de bons candidats en sciences sociales en PhD Track et en thèse en école d'ingénieurs, et valoriser une offre de formation interdisciplinaire pour les étudiants en master et doctorat des sciences de l'ingénieur ;
- Recherche : concilier transition numérique et écologique, rapprocher les concepteurs des utilisateurs dans les domaines IA, Big Data, plateforme, robotique, comprendre et intégrer les mutations liées à la démocratisation et à la participation des utilisateurs.

Laurent GIOVACHINI se déclare particulièrement sensibilisé à ce sujet en tant que Président du Conseil d'administration de l'ENSTA et dirigeant d'entreprise. La formation des ingénieurs aujourd'hui doit être celle d'ingénieurs responsables. Avant, le progrès scientifique et technique ne se discutait pas, mais il est aujourd'hui beaucoup plus contesté et les conséquences du progrès sont paradoxales. Les principes de précaution et les formes de défiance ont vu le jour. Les travaux du département sont en phase avec la raison d'être et le positionnement de l'ENSTA. Il est intéressé de voir dans quelle mesure les entreprises seront associées aux travaux.

Aldjia MAZARI note que l'I³ est une UMR associant les écoles mentionnées et Mines ParisTech et demande comment le département se positionne dans ce cadre sachant que les Mines ParisTech apportent un potentiel important dans cette structure. Elle s'enquiert comme elle l'a fait précédemment des éventuels besoins en soutien administratif et insiste sur une organisation au niveau de l'Institut Polytechnique de Paris de ce soutien.

Valérie BEAUDOUIN précise que la stratégie recherche du département s'appuie sur celle de l'UMR I³. La coopération entre les différentes équipes, dont celle des Mines, est plutôt bonne. Elle confirme que le département a besoin de moyens, notamment financiers afin d'organiser l'école doctorale d'été qu'elle a mentionnée et à laquelle les doctorants et permanents des Mines seront conviés, qui permettra de redéfinir le projet d'I³. La présence d'un assistant au sein du département sera souhaitable.

e. Stratégie enseignement recherche – Évolutions 2021 (information)

Le Président propose une présentation des avancées réalisées sur la stratégie enseignement recherche.

Yves LASZLO explique que ce document « delta » en cours d'élaboration a fait l'objet de nombreux échanges, notamment avec le Conseil Académique. Il sera discuté avec le Conseil scientifique international et sera de nouveau présentée en fin d'année académique au Conseil d'administration.

L'ambition scientifique de transformation afin d'être davantage compétitif au niveau européen et international perdure. Cette stratégie demande une capacité d'adaptation et des moyens (doublement en 10 ans du budget consolidé) qui devront se concrétiser via les discussions des COP. L'Institut Polytechnique de Paris doit être en capacité d'attirer des fonds auprès des différents appels d'offres (mission du Grants' Office), de collaborer sur des sujets communs (centres interdisciplinaires). Les partenariats peuvent se traduire par des laboratoires communs (Thalès) et d'étroites collaborations avec des ONR (CNRS, ONERA, CEA). Ainsi, le partenariat de la chaire Accenture (1^{ère} chaire obtenue par l'Institut Polytechnique de Paris) a pu être conclu à un tel niveau de financement (1M€ / an) grâce à la dimension Institut Polytechnique de Paris.

L'accélération de cette intégration se traduit du point de vue recherche par les départements disciplinaires, qui incarnent la stratégie formation & recherche et mènent une réflexion scientifique commune. Il cite en exemple le futur pôle Mécanique, les plateformes communes, les recrutements communs d'enseignants-chercheurs et de doctorants. Cet aspect disciplinaire est complété par les centres interdisciplinaires : la montée en puissance de Hi ! Paris se poursuit et a permis de réaliser des recrutements d'un niveau exceptionnel, de lancer des appels à candidature de fellowship interne, d'envisager de nouvelles formations (par la recherche, en alternance). Faire émerger un centre interdisciplinaire autour des thématiques du vivant est le prochain enjeu à relever.

L'implication des ONR est essentielle. Les discussions en cours avec le CNRS sont focalisées sur l'émergence d'un partenariat structurant global au niveau de l'Institut Polytechnique de Paris, notamment sur des aspects de recrutement (Tenure Tracks conjoints...) et de renforcement de certains domaines. Le Conseil scientifique a demandé à l'Institut Polytechnique de Paris de mettre en place des partenariats ciblés avec l'Université Paris Saclay (Mathématiques, projets Quantum...).

L'Institut Polytechnique de Paris noue également de nouveaux partenariats avec les entreprises (laboratoire commun avec Thalès, matching funds privés dans le cadre du CIEDS...). Un travail

global doit être mené sur la réponse aux appels d'offres au niveau de l'Institut Polytechnique de Paris en s'appuyant sur des structures d'aides de l'Institut Polytechnique de Paris (Grants' Office, réponse au PIA4, ...).

L'Institut Polytechnique de Paris examine avec INRIA la possibilité d'avoir un Institut de mathématiques au sein de l'Institut Polytechnique de Paris.

Concernant la formation, la réflexion sur un éventuel Bachelor en technologies de l'information est amorcée (éventuellement en ligne). La rénovation des cycles ingénieurs se poursuit, afin de maintenir et développer leur attractivité internationale et participer à l'effort scientifique et technologique du pays. Un point spécifique a été lancé sur la rénovation du cycle ingénieur de l'École polytechnique. Une réflexion est également en cours sur l'offre de formation globale de l'Institut Polytechnique de Paris notamment liée au business et à la technologie (MSc&T, Mastères Spécialisés...). L'aspect de la formation tout au long de la vie (Executive Master...) doit également faire l'objet d'une réflexion sur ce que sera l'université post-Covid aux niveaux français et européen.

Luc ROUSSEAU félicite l'Institut Polytechnique de Paris pour cette présentation. S'il se déclare très favorable aux PhD Tracks, qui font monter l'Institut Polytechnique de Paris en gamme, il estime qu'un Bachelor du numérique provoquerait l'effet inverse et ne sait pas si c'est à l'Institut Polytechnique de Paris de répondre à ce besoin de 1^{er} cycle. Pour le moment, le Bachelor de l'X n'a pas entièrement répondu aux attentes en matière d'attractivité des étudiants étrangers et d'excédents financiers. Par ailleurs, il invite l'Institut Polytechnique de Paris à la prudence quant à la maîtrise des dépenses liées à la mutualisation des fonctions et projets informatiques.

Le Président est en phase avec ce dernier point et estime que la question du Bachelor du numérique reste ouverte.

Aldjia MAZARI invite l'Institut Polytechnique de Paris à construire rapidement un cadre de gestion et note que l'adoption d'une dénomination commune d'emploi a été évoquée. Elle souhaiterait y avoir accès. Il est nécessaire de différencier les postes ouverts aux personnes déjà en poste au sein d'un établissement de l'Institut Polytechnique de Paris et ceux ouverts aux personnes à l'externe. Elle souhaiterait que les postes ouverts au recrutement en CDD (ex. : accompagnement du CIEDS) soient également ouverts aux personnels actuellement en poste au sein des établissements de l'Institut Polytechnique de Paris et qui pourraient souhaiter s'y impliquer. Enfin, le Grant's Office semble s'établir sur un périmètre plus large que celui initialement évoqué. Elle invite l'Institut Polytechnique de Paris à veiller à la pertinence d'une « mutualisation complète de tous les personnels » et à ne pas aller à contre-courant de ce que souhaiteraient les personnels.

Christophe BLONDEL indique que la volonté d'accroître le nombre de publications par personne (Cf. Qualité de la recherche en page 6) est antinomique avec la volonté d'amélioration de la qualité. En matière de financement, il regrette le manque d'ambition affichée par l'objectif de soumettre « 20 ERC par an pour en obtenir 6 ». Il s'inquiète de la priorité donnée aux Tenure Tracks qui risque de démotiver les autres (p. 22) et demande à quoi correspond le Tenure rate affiché à 20 % (p. 23). Il rappelle que ce sont davantage les financements que les capacités d'encadrement (HDR) qui limitent le nombre de thèses dans les laboratoires (p. 50). Enfin, il est nécessaire de mieux comprendre le rôle du CNRS dans le système des Tenure Tracks (p. 62). Toutes les organisations représentatives du personnel du CNRS diront que le système de Tenure Tracks est fortement antagoniste de ce qui fait l'essence même du CNRS. S'il est destiné à

remplacer à terme le système actuel du CNRS, qui repose sur un recrutement par concours national de chercheurs à plein temps, le CNRS sera amené à disparaître !

Chantal SCHUTZ partage les problématiques soulevées par les précédents intervenants. Elle exprime une inquiétude du Conseil Académique sur un certain partage des tâches (recherche côté Institut Polytechnique de Paris et enseignement côté écoles). Il en va de la cohérence et de l'articulation entre l'enseignement et la recherche au sein des départements, du chevauchement des 3^{èmes} années et des M1, du recrutement des temps complets qui font de la recherche et de l'enseignement dans les écoles et les masters. Il est par ailleurs nécessaire de clarifier le positionnement des Départements des écoles dans les Départements de l'Institut Polytechnique de Paris (notion de membre des départements IP Paris à préciser).

Le Président confirme qu'il reste encore un travail à faire sur cet axe.

Andréas MORTENSEN rappelle que pour attirer les meilleurs candidats, la proposition de Tenure Track de l'Institut Polytechnique de Paris doit leur apporter suffisamment de garanties. La culture du Tenure Track est différente de celle du CNRS et il est nécessaire que l'Institut Polytechnique de Paris définisse dès à présent cette culture. Il est important de mener dès à présent une réflexion sur la culture corporative de l'Institut Polytechnique de Paris. L'adhésion plus rapide qu'anticipée des enseignants-chercheurs à la notion de départements est un signe très positif.

Le Président confirme qu'il s'agit d'un point critique de développement.

Nicolas GLADY comprend la problématique soulevée par Luc ROUSSEAU sur le Bachelor du numérique. La question de la mise en place du Bachelor s'est posée dans les écoles de commerce. La plupart des écoles qui l'ont mise en place en sont satisfaites. Cette formation leur a permis de sourcer des profils différents et d'évoluer dans les classements internationaux (complétudes des offres...). L'objectif de l'Institut Polytechnique de Paris est bien sûr de viser l'excellence : recruter à un niveau plus jeune ou différemment ne met pas en danger la qualité du recrutement. Par ailleurs, les internationaux éprouvent des difficultés à comprendre le système français : selon les standards internationaux, les institutions du meilleur niveau doivent proposer des Tenure Tracks.

Philippe CIBLAT s'inquiète des objectifs donnés sur les M2 (+ 50 % versus actuellement), alors qu'un certain nombre de parcours ont déjà du mal à vivre. Toutes les écoles ne procèdent pas de la même manière entre les 3A et les M2 : à Télécom Paris, si une équipe de recherche n'a pas de M2, elle n'a pas de 3A. Dans le raisonnement, il est nécessaire de prendre en compte la forte corrélation entre ces deux cycles. La réflexion sur le taux de remplissage des M2 ne semble pas aboutie. Il demande combien de conventions Erasmus + ont été concrètement signées à l'Institut Polytechnique de Paris. Concernant les Tenure Tracks, il demande également à quoi correspondent les 20 % annoncés et ce qu'il advient de ceux qui n'obtiennent pas la Tenure. Les premières annonces de Tenure Tracks laissent penser qu'il faut prendre des risques pour bénéficier du package d'accueil et être mieux payé. Ces fiches de poste, indiquant aux candidats qu'ils seront « *nettement mieux payés que leurs collègues* » ont fait beaucoup de mal auprès des personnels en place.

Yves LASZLO entend la remarque de Luc Rousseau et confirme que la question du Bachelor du numérique reste à instruire. La France a perdu beaucoup de temps sur le numérique. De nombreuses écoles sont positionnées sur ce créneau, et l'Institut Polytechnique de Paris a des atouts à apporter sur le numérique. L'équation économique du Bachelor de l'X a été mal posée à

l'origine, mais le Bachelor fonctionne très bien. La politique de recrutement se construit progressivement : l'expérience des postes de Tenure Tracks Hi ! Paris est fondamentale. Se placer sur des standards internationaux permet d'attirer des personnes que l'on aurait du mal à attirer autrement. Le chiffre de 20 % de taux de conversion des Tenure Tracks est tiré d'un benchmark. L'objectif est d'obtenir un taux de transformation plus important, car l'Institut Polytechnique de Paris aura soigné le recrutement et aura bien accompagné les candidats. Il rappelle que les indicateurs (ex. : nombre de publications par personne) interviennent dans le contexte d'une demande de l'État. L'Institut Polytechnique de Paris travaillera avec le CNRS pour identifier quel type de poste de Tenure Track ils pourront mettre en place. Les décrets d'application de la LPR ne sont pas encore sortis. Concernant le positionnement relatif des départements des écoles versus ceux de l'Institut Polytechnique de Paris, il rappelle que la notion de département est différente selon les écoles et à l'Institut Polytechnique de Paris. Il est intimement convaincu que l'avenir des départements se situe au sein de l'Institut Polytechnique de Paris, qui permettra de rapprocher enseignement et recherche. Enfin, il confirme qu'il est nécessaire de s'interroger sur l'attractivité de certains parcours. La convention Erasmus + a été signée voici seulement quelques semaines.

Philippe CIBLAT estime qu'il est essentiel de faire la publicité adaptée à l'international pour les postes de Tenure Tracks (nos CDI) afin d'attirer d'excellents candidats au même salaire que ceux en place. Cette publicité devrait mentionner que la sécurité sociale, la retraite ne sont pas à payer sur le salaire net mentionné, que l'éducation (et même l'enseignement supérieur) des enfants est principalement assurée par des écoles publiques gratuites, etc."

François BOUCHET note qu'à travers les questions de fidélisation et d'attractivité, on évoque souvent les problématiques statutaires et le cadre de gestion que l'Institut Polytechnique de Paris devrait offrir. Ce gros chantier doit être mené, mais ne sera pas simple, car il nécessite de faire un comparatif avec les meilleures pratiques nationales et internationales. Il est difficile de convaincre les tutelles de la pertinence d'un alignement par le haut, mais il est nécessaire de proposer des incitations, dont la rémunération fait partie. La phase transitoire sera un peu douloureuse entre les systèmes actuel et futur.

Astrid LAMBRECHT confirme que le CNRS travaille beaucoup avec l'Institut Polytechnique de Paris pour définir les Tenure Tracks. En l'absence de décret d'application, les spéculations ne sont pas utiles.

Aldjia MAZARI estime que l'Institut Polytechnique de Paris veut mettre en place un système de standards internationaux dans des établissements qui n'ont pas les moyens de le faire. La difficulté évoquée par Andréas Mortensen doit être prise en compte. Elle déplore le fait que la mise en place d'un cadre de gestion demandée depuis deux ans par les représentants du personnel ait pris autant de retard.

Le Président explique que l'Institut Polytechnique de Paris travaille de manière pragmatique et réaliste sur ce qu'il est possible de faire et qui a d'énormes impacts opérationnels. La réflexion sur les Tenure Tracks arrive via la LPR et les réflexions collectives au sein de l'Institut Polytechnique de Paris, et doit se poursuivre. Sur les éléments de culture et d'organisation, il faut poursuivre la mise en œuvre des processus au sein des départements et des écoles de façon à gagner en efficience et en efficacité sans dupliquer les processus existant au sein d'IP Paris et des écoles. Il convient d'insister sur l'importance de définir nos valeurs communes comme soulevé par Andréas Mortensen. Les fondamentaux de l'Institut Polytechnique de Paris ont été bâtis et permettent de travailler sur la politique RH partagée.

f. Bilan scientifique des 2 premières années d'E4C (information)

Ce point est reporté.

5. Partenariat stratégique IP Paris - TOTAL (information)

François BOUCHET rappelle que ce partenariat se crée au niveau de l'Institut Polytechnique de Paris, avec l'implantation du centre de recherche Total sur l'Innovation Park. Depuis 2018, une chaire d'enseignement et de recherche a été lancée sur les défis technologiques pour une énergie responsable, le partenariat a été approfondi et soumis pour avis au CER et au Comex de l'Institut Polytechnique de Paris. Il a été présenté pour information au Conseil d'administration de l'École polytechnique la semaine précédente ainsi qu'au Sénat des Professeurs de l'X et a fait l'objet d'échanges avec les élèves de l'X. Total participe notamment à E4C et Hi ! Paris. Le document-cadre du partenariat sera complété par des contrats spécifiques. Il prévoit une gouvernance appuyée par un Comité stratégique qui définira les lignes de conduite sur les trois volets du partenariat (recherche, innovation et formation). Une indépendance complète vis-à-vis de tout intérêt privé est reconnue dans le développement des formations. Les trois domaines de recherche identifiés sont les sciences de l'environnement (climat, énergies décarbonées), IA et Sciences des données et matériaux et optimisation. Ce centre sera implanté dans l'Innovation Park et permettra des relations régulières entre les usagers de l'Institut Polytechnique de Paris et les personnels du Centre Total, régies par un Comité consultatif qui garantira la cohérence d'ensemble de l'écosystème et sera élargi aux futurs acteurs de l'Innovation Park.

Le Président précise que les deux points majeurs de la discussion portaient sur le périmètre du partenariat et le mode de fonctionnement du centre de recherche au sein de l'Innovation Park. Désormais, l'Institut Polytechnique de Paris a son mot à dire sur les entreprises que l'EPAPS souhaite implanter sur l'Innovation Park.

Aldjia MAZARI aurait souhaité une annexe scientifique plus fournie. Elle précise que le thème de ce centre n'est pas « énergies décarbonées », mais « énergies bas carbone ». La notion de « problèmes inverses et d'imagerie » évoquée dans le document fait immédiatement penser à la fracture hydraulique, ce qui est préoccupant. Certains élèves Polytechniciens ont échangé avec des représentants de Total, mais ceci n'a pas été le cas des élus. Depuis, des contacts ont été pris pour initier des échanges. Enfin, elle espère que le Comité consultatif sera mieux détaillé dans la convention finale entre IP Paris et Total, précisant leurs périmètres respectifs.

Andréas MORTENSEN suggère d'appeler ce centre « *centre de la transition énergétique du Groupe Total* », ce qui correspond au texte.

Le Président en prend note.

Christophe BLONDEL estime qu'il s'agit d'un centre de recherche sur des énergies décarbonées et non sur les énergies décarbonées, car à sa connaissance Total ne prévoit pas de mener des recherches sur l'énergie nucléaire. Cette précision doit être explicitée afin de ne pas leurrer les étudiants. Par ailleurs, la clause selon laquelle le centre ne sera pas un « *centre de recrutement* » manque de clarté, car même si les étudiants signent un contrat de travail ailleurs qu'à Total, c'est bien par ce biais qu'ils auront été recrutés.

Le Président explique que l'objectif est de dire que ce n'est pas par ce centre que Total pourra recruter au sein de l'Institut Polytechnique de Paris. Ce centre offrira des opportunités de stages et aux doctorants. Il est en phase sur la première remarque.

Andréas MORTENSEN confirme qu'il est important que les étudiants aient la garantie qu'ils restent employables ailleurs.

6. Affaires financières et RH

a. Compte financier 2020 (délibération)

Didier JANCI rappelle que 4 documents ont été envoyés : délibération sur le compte financier, liasse budgétaire et comptable, note d'ordonnateur et annexe de l'agent comptable.

Il rappelle que l'année 2020 est le premier exercice budgétaire de l'Institut Polytechnique de Paris, et donc un exercice de transition (mise en place des outils et transfert des effectifs en cours d'année) : certaines dépenses ne sont pas encore prises en charge par l'Institut Polytechnique de Paris. L'exercice 2020 enregistre 8,6 millions d'euros de recettes (6,3 millions d'euros de recettes globalisées et 2,3 millions d'euros de recettes fléchées). Le budget initial des recettes globalisées a été quasiment respecté, au delta près que l'École polytechnique et l'ENSTA ont contribué en nature au budget 2020 de l'Institut Polytechnique de Paris en prenant certaines dépenses de personnel à leur charge. Les recettes fléchées ont été significativement revues à la baisse versus le budget initial, dans la mesure où la mise en œuvre du Grant's Office a été différée. Les dépenses de personnel sont encore limitées en 2020 (0,2 million d'euros), car les effectifs ont commencé à être basculés à compter du 1^{er} octobre 2020. Si on leur ajoute les dépenses de personnel prises en charge par les établissements, ces dépenses s'élèvent à 1,1 million d'euros. Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 4,6 millions d'euros en AE et 3,5 millions d'euros en CP. Ces montants sont inférieurs aux prévisions, du fait de l'étalement, du report ou de l'annulation de certains projets. Les dépenses d'investissement ont été faibles en 2020, mais tous les projets ont depuis été lancés et les dépenses seront constatées en 2021. L'excédent budgétaire est important : le résultat présenté par l'agent comptable est moins excédentaire, car 1,1 million d'euros de dépenses de fonctionnement a été décaissé au début de l'année 2021.

Olivier REGUER indique que le résultat patrimonial à 3,8 millions d'euros diffère légèrement du solde budgétaire, car il intègre 1 million d'euros de charges à payer en début d'année 2021, incluant le reversement des droits de scolarité aux écoles (650 000 euros). Il signale également une différence entre le solde budgétaire et le résultat patrimonial liée aux comptes d'avance (ANR...). La CAF s'élève à 3,8 millions d'euros, car les montants de dotation aux amortissements et de reprise de quote-part au résultat sont très faibles. L'apport au fonds de roulement s'élève à 4,4 millions d'euros et la trésorerie finale à 5,4 millions d'euros.

Il donne lecture de la délibération.

Aldjia MAZARI regrette l'absence de liasse budgétaire 2020 et espère qu'une vision consolidée du budget de l'Institut Polytechnique de Paris sera donnée par la suite. Le tableau 11 doit notamment présenter les ressources de l'établissement qui ne sont pas gérées par lui, telles que les chaires.

Didier JANCI rappelle que la liasse budgétaire présente les comptes de l'établissement public Institut Polytechnique de Paris. Les onglets obligatoires ont été remplis. Le budget consolidé est présenté dans le cadre du business plan, mais ne fait pas l'objet d'un vote.

Le Président entend la demande d'Aldjia Mazari sur l'aspect intégrateur du budget de l'Institut Polytechnique de Paris. Le COP précisera la puissance financière de l'Institut Polytechnique de Paris.

Thierry PELLÉ se déclare favorable à une clarification de la présentation des différentes relations financières entre les établissements-composantes et l'Institut Polytechnique de Paris, dans la logique du COP.

Le Président indique que cela sera mis en œuvre. Il invite le Conseil d'administration à délibérer et précise que Luc Rousseau, qui a dû quitter la séance à 17H30, a donné son pouvoir à Sylvie Lagarde.

Délibération n°6 (approuvée à l'unanimité)

Article 1 :

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- ***3 ETPT dont 3 ETPT sous plafond d'emplois législatif***
- ***4 912 269,78 € d'autorisations d'engagement dont :***
 - ***201 621,18 € personnel***
 - ***4 556 212,08 € fonctionnement***
 - ***0 € intervention***
 - ***154 436,52 € investissement***
- ***3 766 665,84 € de crédits de paiement :***
 - ***201 621,18 € personnel***
 - ***3 457 995,54 € fonctionnement***
 - ***0 € intervention***
 - ***107 049,12 € investissement***
- ***8 632 191,78 € de recettes***
- ***4 865 525,94 € de solde budgétaire***

Article 2 :

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- ***5 353 467,93 € de variation de trésorerie***
- ***3 748 095,26 € de résultat patrimonial***
- ***3 748 371,42 € de capacité d'autofinancement***
- ***4 381 464,08 € de variation de fonds de roulement***

Article 3 :

Le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur 3 748 095,26 € en report à nouveau. Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Le Président remercie les équipes financières pour cette première année d'opération de l'Institut Polytechnique de Paris, dans un contexte si particulier. Le début d'année 2021 permet de rattraper ce qui n'a pas pu être réalisé en fin d'année 2020 et d'engager ce qui était prévu.

b. Modalités d'amortissement des immobilisations (délibération)

Didier JANCI indique que les amortissements d'immobilisations ont été faibles en 2020, mais ont vocation à croître au cours des années suivantes. Il est proposé au Conseil d'administration de délibérer sur un seuil d'immobilisation de 1 000 euros et sur une durée d'amortissement des immobilisations de 10 à 50 ans pour les biens immobiliers et de 3 à 5 ans pour les autres équipements et matériels.

Philippe CIBLAT estime que les durées d'amortissement du matériel informatique et bureautique sont certes standards, mais peu en faveur du développement durable. Des durées d'amortissement plus longues inciteraient peut-être les utilisateurs à freiner leur consommation.

Didier JANCI indique avoir repris des durées d'amortissement classiques : il est favorable à mener une réflexion sur la longévité des équipements informatiques.

Aldjia MAZARI estime que le montant de 1 000 euros semble bas et risque à terme de représenter beaucoup de matériel à suivre.

Didier JANCI explique que ce seuil de 1 000 euros a été défini en se basant sur les seuils des autres établissements. À date, les investissements amortis sont essentiellement ceux relatifs au Campus et au site internet. Par ailleurs, à court terme, l'établissement IP Paris n'a pas vocation à amortir beaucoup de petites dépenses.

Andréas MORTENSEN précise que l'allongement des périodes d'amortissement pénalise l'établissement dans sa capacité à obtenir des subventions des agences. Il conseille de conserver ces durées courtes d'amortissement pour le matériel informatique.

Le Président ajoute que les durées d'amortissement et d'utilisation ne sont pas corrélées. Une réflexion pourra être menée sur l'utilisation des matériels informatiques.

Monsieur Patrick POUYANNE se déconnecte.

Le Président invite le Conseil d'administration à délibérer.

Délibération n°5

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les modalités d'amortissement des immobilisations définies dans le présent document.

c. Création du comité technique de l'établissement public expérimental Institut Polytechnique de Paris (délibération)

Didier JANCI indique que le dialogue social au sein de l'Institut Polytechnique de Paris se structure à deux niveaux :

- Le niveau de chaque établissement ayant une personnalité morale et juridique (4 établissements et l'EPE Institut Polytechnique de Paris) : le Comité technique de chacun de ces établissements a vocation à traiter des sujets relevant de sa compétence, notamment la question des ressources humaines en tant qu'établissement employeur
- Le niveau supra-établissement, dans le cadre de réunions conjointes des Comités techniques : une fois que le Comité technique de l'Institut Polytechnique de Paris aura été créé, ses représentants rejoindront ces réunions conjointes

Les statuts de l'Institut Polytechnique de Paris prévoient une politique RH partagée portant notamment sur les personnels d'enseignement et recherche (communication internationale, critères de recrutement communs, évaluation...).

Il est proposé aujourd'hui de créer le Comité technique de l'Institut Polytechnique de Paris, soumis à la délibération du Conseil d'administration dans le cas présent.

Aldjia MAZARI remercie l'Institut Polytechnique de Paris de mettre en place ce Comité technique, mais s'étonne de la limitation de son périmètre d'intervention aux seules questions relatives au personnel. Lors des prochaines élections nationales, les Comités techniques vont devenir des Comités sociaux et joueront également le rôle de CHSCT. Les Comités techniques ont également à voir sur l'organisation et le fonctionnement des établissements (décret de 2011).

Le Président estime que le Comité technique traite de tous les sujets relatifs aux personnels (RH, conditions de travail, organisation...). Lorsque le contexte évoluera en 2022, les prérogatives du Comité technique seront adaptées.

Philippe CIBLAT espère que ce Comité technique pourra fonctionner, car il faut au minimum 3 titulaires, alors qu'il n'y aura que 13 salariés.

Didier JANCI explique que 4 représentants participent régulièrement à des réunions de dialogue social informel. Les effectifs croissent rapidement : 25 emplois sont inscrits dans le budget initial de l'Institut Polytechnique de Paris et ils devraient être une vingtaine au moment des élections.

Madame Barbara DALIBARD, Madame Diaa ELYAACOUBI, Monsieur Grégoire de LASTEYRIE, Madame Florence LUSTMAN et Madame PERDEREAU se déconnectent.

Le Président invite le Conseil d'administration à délibérer.

Délibération n°4 (approuvée à la majorité)

Il est créé auprès du Président de l'Institut Polytechnique un Comité technique d'établissement ayant compétence pour connaître des questions relatives au personnel de l'Institut Polytechnique conformément aux attributions définies au titre III du décret du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État.

Ce Comité technique de l'Institut Polytechnique comprend, outre le Président de l'établissement ou son représentant, qui en assure la présidence, le Directeur Planning et Ressources ou son représentant, ainsi que 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants.

En application de l'article 15 du décret du 15 février 2011, les parts de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour l'élection des représentants du personnel au comité technique d'établissement de l'Institut Polytechnique sont ainsi fixées, au 1er janvier 2021 : 10 femmes, soit 76,92 % des effectifs, et 3 hommes, soit 23,08 % des effectifs.

Le Président conclut la séance et remercie les participants et les équipes.

Le Président lève la séance à 18 heures 30.